

Article 35 : Sommes reçues au titre de contrats d'assurance ou de garantie	36
---	-----------

Section D – Procédure de règlement des différends entre États

Article 36 : Différends entre les Parties	37
--	-----------

Section E – Dispositions finales

Article 37 : Consultations et autres mesures	39
Article 38 : Portée des obligations	39
Article 39 : Exclusions	39
Article 40 : Application et entrée en vigueur	40
Article 41 : Amendement de l'accord	40
Article 42 : Annexes et notes de bas de page	41

ANNEXES

ANNEXE I : Réserves aux mesures existantes et engagements de libéralisation

Liste indicative du Canada

Liste indicative de la République-Unie de Tanzanie

ANNEXE II : Réserves aux mesures ultérieures

Liste du Canada

Liste de la République-Unie de Tanzanie

ANNEXE III : Exclusions du règlement des différends